



LA SALLE D'ARMES

— ESCRIME ANCIENNE —

# REGLEMENT INTERIEUR

LE PRÉSENT RÈGLEMENT INTÉRIEUR A POUR OBJET DE PRÉCISER LES STATUTS DE L'ASSOCIATION "LA SALLE D'ARMES-ESCRIME ANCIENNE: SA-EA", SISE 95 AVENUE DE VERDUN, 93230 ROMAINVILLE.

## ARTICLE 1ER : COTISATION

LES MEMBRES D'HONNEUR AINSI QUE LES MEMBRES DE DROIT NE PAIENT PAS DE COTISATION. LE MONTANT DES COTISATIONS EST FIXÉ LIBREMENT PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR PROPOSITION DU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION ET DOIT FAIRE L'OBJET D'UN AFFICHAGE DANS LES LOCAUX DE L'ASSOCIATION. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EST LIBRE DE FIXER DES MONTANTS DE COTISATIONS DIFFÉRENTS EN FONCTION DU PUBLIC CIBLÉ : COTISATION ANNUELLE, COTISATION TRIMESTRIELLE ET COTISATION PONCTUELLE. LA COTISATION ANNUELLE EST PAYABLE À L'INSCRIPTION. ELLE PEUT ÊTRE VERSÉE EN DEUX CHÈQUES PAR LES NOUVEAUX INSCRITS. LE SECOND ENCAISSEMENT A LIEU À MI-SAISON (AU MOIS DE JANVIER).

TOUTE COTISATION VERSÉE À L'ASSOCIATION EST DÉFINITIVEMENT ACQUISE. LE MEMBRE PRATIQUANT NE SAURAIT EXIGER UN REMBOURSEMENT DE COTISATION EN COURS D'ANNÉE EN CAS D'ABSENCE, DE DÉMISSION, D'EXCLUSION, DE MALADIE NON ATTESTÉE PAR UN CERTIFICAT MÉDICAL, NI SES HÉRITIERS EN CAS DE DÉCÈS.

## ARTICLE 2 : ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES PRATIQUANTS

LES PERSONNES, QU'ELLES SOIENT MAJEURES OU MINEURES, DÉSIRANT ADHÉRER DEVRONT REMPLIR UN BULLETIN D'ADHÉSION. LE BULLETIN DES MINEURS DE MOINS DE SEIZE ANS EST REMPLI PAR LEUR(S) REPRÉSENTANT(S) LÉGAUX.

## ARTICLE 3 : EXCLUSION

CONFORMÉMENT AUX STATUTS, UN MEMBRE PEUT ÊTRE EXCLU POUR MOTIF GRAVE. CE MOTIF PEUT ÊTRE SANS EXHAUSTIVITÉ UN COMPORTEMENT DANGEREUX, NON CONFORME AUX RÈGLES DE L'ART, DÉLOYAL OU NON CONFORME À L'ÉTHIQUE DE L'ASSOCIATION LORS DES ENTRAÎNEMENTS OU DES COMPÉTITIONS, OU ENCORE LE NON-RESPECT DES STATUTS ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR. LA PROCÉDURE DE CETTE SANCTION DISCIPLINAIRE EST DÉTAILLÉE DANS LES STATUTS.

## ARTICLE 4 : ACCIDENTS

HORS L'HYPOTHÈSE D'UNE FAUTE INTENTIONNELLE, DOLOSIVE OU LOURDE COMMISE DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS PAR LE PRÉSIDENT, LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, UN ADMINISTRATEUR, UN MEMBRE DU COMITÉ TECHNIQUE OU UN ENSEIGNANT TITULAIRE D'UN DIPLOME FÉDÉRAL OU INSCRIT AU RNCP ET DONNANT DES ENSEIGNEMENTS COLLECTIFS OU INDIVIDUELS, À TITRE SALARIÉ, INDÉPENDANT OU BÉNÉVOLE, AUX MEMBRES PRATIQUANTS DE L'ASSOCIATION, LE DOMMAGE CORPOREL QUEL QU'IL SOIT QU'UN MEMBRE PRATIQUANT SUBIRAIT, À L'OCCASION D'UN ENTRAÎNEMENT OU D'UNE COMPÉTITION ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION, PAR LA FAUTE D'UN AUTRE MEMBRE PRATIQUANT N'ENGAGE LA RESPONSABILITÉ CIVILE QUE DE CE DERNIER, À L'EXCLUSION DE CELLE DE L'ASSOCIATION.

## ARTICLE 5 : DÉMISSION-DÉCÈS-DISPARITION

LE MEMBRE DÉMISSIONNAIRE DOIT ADRESSER SOUS LETTRE SIMPLE OU RECOMMANDÉE AVEC AR SA DÉCISION AU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION. LE MEMBRE N'AYANT PAS RÉGLÉ SA COTISATION ANNUELLE, DANS UN DÉLAI DE 1 MOIS À COMPTER DE LA DATE D'EXIGIBILITÉ, EST RÉPUTÉ D'OFFICE DÉMISSIONNAIRE. AUCUNE RESTITUTION DE COTISATION N'EST DUE AU MEMBRE DÉMISSIONNAIRE.

EN CAS DE DÉCÈS, LA QUALITÉ DE MEMBRE S'ÉTEINT SANS TRANSMISSION AUX AYANTS CAUSE UNIVERSELS OU À TITRE UNIVERSEL.

## ARTICLE 6 : MESURES DE POLICE

IL EST INTERDIT DE FUMER DANS LES LOCAUX DE L'ASSOCIATION.

## ARTICLE 7 : ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

LES MEMBRES À JOUR DE LEUR COTISATION SONT CONVOQUÉS PAR VOIE D'AFFICHAGE ET/OU PAR E-MAIL AU MINIMUM 15 JOURS AVANT LA DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRAL. LE VOTE POUR L'ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EST UN SCRUTIN DE LISTE ET S'EFFECTUE À MAIN LEVÉ. LES MINEURS N'ONT PAS LE DROIT DE VOTE.

## ARTICLE 8 : COMPÉTITIONS

TOUTE PARTICIPATION À UNE COMPÉTITION S'EXERCE OBLIGATOIREMENT AU NOM DE «LA SALLE D'ARMES-ESCRIME ANCIENNE» ETEST SUBORDONNÉE À L'ACCEPTATION DU COMITÉ TECHNIQUE. LES REMBOURSEMENTS DE FRAIS ENGAGÉS LORS DE COMPÉTITIONS FÉDÉRALES OU NON FÉDÉRALES, INDIVIDUELLES ET PAR ÉQUIPES AINSI QUE LES ÉVENTUELS AVANTAGES PARTICULIERS AFFÉRENTS AUX RÉSULTATS COMPÉTITIFS SONT DÉCIDÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. CETTE DÉCISION DEVRA ÊTRE MOTIVÉE.

## ARTICLE 9 : PUBLICITÉ

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR SERA AFFICHÉ DANS LES LOCAUX DE L'ASSOCIATION.

FAIT À PARIS, LE 11/11/2016